

Retrouvez nos publications, cartes, et actualités sur <http://adil.dromenet.org/>

Qu'est-ce que l'ADIL Information Logement ?

C'est un service d'information indépendant, gratuit et personnalisé.

Toute personne qui se pose une question sur son logement peut consulter un conseiller juriste et financier de l'Adil pour connaître ses droits, ses devoirs et être informé sur des données à jour. Les sujets sont nombreux : loyer, charges, accession à la propriété, copropriété, assurances, fiscalité, permis de construire etc. En résumé, consulter l'Adil, c'est bien s'informer pour mieux se loger. L'Adil, c'est une location et une accession à la propriété sécurisées, une expertise juridique et un accès au droit pour le grand public.

L'ADIL 26, c'est aussi une information et des formations pour les partenaires professionnels de l'habitat.

Plus d'informations sur le site Internet : adil.dromenet.org ([Voir](#))

Les rendez-vous de l'ADIL Information Logement

Agenda

L'équipe des conseillers juristes et financiers de l'ADIL 26 reçoit le public, sans rendez-vous, tout au long de l'année au siège à Valence et dans les cantons de la Drôme.

Consultation des permanences financières et juridiques du mois de juin 2016 ([Voir](#))

Formations en 2016

Disposant d'un numéro d'enregistrement d'organisme de formations, l'ADIL 26 accueille et forme des professionnels de l'habitat, du travail social... sur les thèmes d'actualité du logement, de l'énergie...

CYCLE PREVENTION DES CONTENTIEUX

De l'impayé à l'expulsion..... Lundi 20/06/2016 1 journée

CYCLE HABITAT

Acheter un logement avec travaux..... Lundi 27/06/2016 1/2 journée

CYCLE ACTUALITE DU LOGEMENT

La location, loi ALUR..... Lundi 17/10/2016 1/2 journée

CYCLE HABITAT

Décence, insalubrité, péril Lundi 21/11/2016 1 journée

CYCLE RAPPORTS LOCATIFS

Le locataire: obligations et responsabilités Lundi 12/12/2016 1 journée

Consultation du programme détaillé (dates, horaires, tarifs) des formations ([Voir](#))

Rencontres

Propriétaire bailleur : Vous souhaitez connaître les garanties dont vous pouvez bénéficier et les aides que peut obtenir votre locataire ?

Deux réunions d'information, à destination des bailleurs sont prévues, sur le thème : «Prévenir les impayés de loyer et éviter l'expulsion» :

- à Valence, salle Maurice Pic au Conseil départemental, le 12 octobre 2016 à partir de 18 h,

- à Montélimar, au Palais des Congrès, date à définir.

Publications et documents

De nombreux textes officiels paraissent et nécessitent une analyse et présentation pour :

* le grand public :

- nouveaux documents d'information sur le prêt à taux zéro ([Voir](#))
- nouveaux documents d'information sur les copropriétés ([Voir](#))

* les professionnels et les élus :

- dernier numéro de la lettre de l'ADIL N° 38 - Avril 2016 - Thème «*Le Prêt à Taux Zéro (PTZ), version 2016*» ([voir](#))
- dernier numéro de Actualité Habitat de l'ANIL n° 150 - Mai 2016 - ([Voir](#))



Brèves d'actualité juridique et financière

PAS (Prêt d'Accession Sociale)

Le PAS est un prêt qui bénéficie d'une aide de l'Etat. Il est accordé à un taux avantageux aux personnes qui acquièrent leur résidence principale et aux propriétaires qui font des travaux dans le logement qu'ils occupent. Vous pouvez obtenir un PAS lorsque vos ressources sont inférieures à un plafond.

Il varie en fonction du nombre de personnes qui occupent le logement et de sa localisation. Les travaux doivent atteindre un montant minimum de 4 000 €.

Prêt social location accession (PSLA)

Le Prêt social location-accession (PSLA) est un prêt conventionné qui peut être consenti à des opérateurs (organismes HLM, SEM, promoteurs privés...) pour financer la construction ou l'acquisition de logements neufs. L'opérateur qui bénéficie d'un PSLA doit avoir obtenu un agrément préfectoral et signer une convention. Les logements faisant l'objet du PSLA doivent être occupés à titre de résidence principale (au moins huit mois par an) par des personnes dont les revenus sont inférieurs, à la date de signature du contrat préliminaire ou, à défaut, à la date de signature du contrat de location-accession, aux plafonds de ressources PTZ (ancien dispositif), révisés chaque année (depuis 2015) au 1er janvier en fonction de l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Poursuite de la baisse des taux

Associée à de longs différés d'amortissement des PTZ en neuf ou en ancien avec travaux, la nouvelle baisse des taux peut être favorable aux accédants les plus jeunes et les plus modestes.

L'objet de l'indicateur des taux est de suivre l'évolution des prêts significatifs pour le marché du logement. L'indicateur suit «la fourchette» des taux usuellement pratiqués. Le taux effectivement proposé au particulier peut dépendre de l'agence, de la nature précise de l'opération, des spécificités du prêt, de l'emprunteur ou du prescripteur.

Les prêts observés sont les prêts « libres » à taux fixes et les prêts d'Accession Sociale/PAS (conventionnés, garantie du FGAS). Les offres de prêts libres à taux fixe les plus basses pour un crédit immobilier sur une durée de 15 ans sont comprises entre 1,30 % et 1,86 %, selon les organismes de crédit.

Pour ne plus recevoir la Newsletter, désinscrivez-vous ([ici](#))

Si vous souhaitez recevoir la Newsletter pour vous ou

vos collaborateurs, inscrivez-vous en laissant vos

coordonnées ([ici](#))



Information Logement

Association Départementale
d'Information sur le Logement
de la Drôme (ADIL 26)

Tél. 04 75 79 04 04
Mail adil26@dromenet.org
Site <http://adil.dromenet.org>

Accueil au siège à Valence :

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15